

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 12 juin 2025 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 12 juin 2025 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 33 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. En cours de séance, un pouvoir a été annoncé.

Décision n°CA20250629

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes ;

Vu le Conseil d'administration du 23 juin 2016 et l'avis du comité technique du 29 mai 2017 ;

Vu la délibération n° 20220624 du Conseil d'administration du 30 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 20223634 du Conseil d'administration du 15 juin 2023 ;

Vu l'avis du Comité social d'administration du 7 avril 2025.

Evolution des dispositifs de modulation des heures de service d'enseignement des enseignants-chercheurs et enseignants titulaires (délibération du 15 juin 2023)

Le Conseil d'administration approuve l'ajout de la mention suivante :

Afin d'organiser et de planifier les heures d'enseignement durant la dernière année de présence avant leur départ en retraite, les enseignants-chercheurs et enseignants titulaires doivent solder et déduire de leur service l'ensemble des heures d'enseignement reportées les années précédentes.

Cette présente délibération entre en vigueur à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5
Total présents et représentés : 27
Nombre de votants : 27
Nombre d'abstentions : 3
Total des suffrages exprimés : 24

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 24

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 13/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.